



Mairie de  
Saint-Georges-sur-Baulche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 01 mars 2022

### DÉLIBÉRATION N°2022-04

**OBJET : Délégation de signature au profit de Madame le Maire - Résidence intergénérationnelle**

En exercice : 23  
Membres  
Présents(s) : 15  
Pouvoir(s) : 4  
Absent(s) : 8

Le premier mars deux mille vingt-deux, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame Christiane LEPEIRE, Maire.

**Les membres présents en séance :**

Christiane LEPEIRE, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Yannick BARBOTTE, Claire GUEGUIN, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Gérard PORA, Claire DEZOUTTER, Frédéric GRACIA, Nicolas PERROUD, Richard FAURE, Aurélien HELLE, Anne Sophie DA COSTA, Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Christiane GALLON à Michel DUCROUX, Isabelle CAMBIER à Claire DEZOUTTER, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Christophe GUYOT à Bertrand POUSSIERRE

**Le ou les membres absent(s) :**

Christiane GALLON, Isabelle CAMBIER, Nathalie PREUD'HOMME, Philippe THOMAS, Aurore BAUGE, Thomas GUETTARD, Christophe GUYOT, Aurélie HENAUULT

**Secrétaire de séance :** Madame Anne Sophie DA COSTA

**Vu** les conventions signées par la précédente mandature, et à la délibération n° 2018-023 du Conseil Municipal du 29 janvier 2018, portant régularisation de la cession des terrains à Saint Georges dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Section cadastrale : AM numéros 52, 53, 56, 385, 62, 273, 274 et 379,
- Superficie totale : 14 814 m<sup>2</sup>

**CONSIDÉRANT** la nécessité de finaliser la vente des terrains sus cités au profit de Mon Logis, en vue de la construction de la résidence intergénérationnelle au prix de 300 000 euros TTC, soit 250 000 euros HT payable comptant (à concurrence de 150 000 euros TTC, soit 125 000 euros HT) le jour de la signature de l'acte et le surplus, converti en la remise par Mon Logis d'une salle commune, d'environ 170 m<sup>2</sup>, clé en mains.

**LE CONSEIL** autorise Madame le Maire à signer l'acte authentique de vente ainsi que tous documents dans le cadre de ce dossier.

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire  
Christiane LEPEIRE



Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le 08/03/2022

ID : 089-218903466-20220301-2022\_04-DE